



Principales décisions du conseil du 5 novembre 2019

Affaires générales

- Le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat qui nous lie avec l'AMO Tempo. Celle-ci est active dans le travail social, organise une école des devoirs, un atelier d'aide à la parentalité, des animations dans les écoles et assure l'animation du conseil communal des enfants. La Ville octroie à l'ASBL des locaux et un subside annuel de 17500 €.

Environnement

- Le Conseil a modifié le règlement relatif à la zone bleue pour inclure dans la zone bleue 2x5 places de stationnement supplémentaires à l'entrée de la rue de la Station.
- Dans le cadre de la politique du « zéro déchet », le Conseil a renouvelé le règlement permettant d'octroyer une prime pour favoriser l'utilisation de langes lavables. La prime s'élève à 50 % du montant de la facture d'achat des langes avec un maximum de 125 € par enfant.
- Le Conseil a approuvé le coût-vérité des déchets pour l'année 2020 (voir article plus loin).

Finances

- Le Conseil a approuvé les 3èmes et dernières modifications budgétaires de l'année.
- Le Conseil a approuvé le compte 2018 de la Fabrique d'église de Ways qui présente un boni de 21.192 €.
- Le Conseil a renouvelé tous les règlements portant sur la fiscalité communale. Vous trouverez plus d'information à ce sujet dans le mot du Bourgmestre.

Urbanisme

- Le Conseil a approuvé une modification de voirie au chemin de la Vallée pour un élargissement du domaine public.